

Les bibliothèques de la Ville de Paris

1. Le double réseau des bibliothèques de la Ville de Paris

Les bibliothèques de la Ville de Paris sont héritières des bibliothèques populaires fondées au 19^e siècle.

En 2020, le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris¹ est constitué de 57 bibliothèques municipales de prêt (plus une réserve centrale mais qui n'est pas accessible au public) et de 17 bibliothèques ou fonds patrimoniaux ou spécialisés, soit 74 au total pour les lecteurs². Pour des raisons historiques, il n'est pas structuré autour d'un établissement central. Sous l'autorité du Maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, via la Direction des Affaires culturelles (Sous-direction des pratiques artistiques et culturelles, Bureau des bibliothèques et de la lecture), celui-ci fournit environ 14 millions de documents de toutes natures.³ On compte 13,4 millions de prêts pour 300 000 inscrits actifs⁴.

En 2018 a été présenté au Conseil de Paris le plan « Lire à Paris : plan d'orientations pour la lecture et les bibliothèques à Paris »⁵ fixant les objectifs du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. Chaque projet d'établissement (tous les 3 ans) doit répondre aux différents points de ce plan :

- Un service public de la culture, de la découverte, de l'éducation tout au long de la vie ;
- Un réseau de proximité, accessible et accueillant ;
- Un service public de l'inclusion et de la mixité sociale.

1.1. Les bibliothèques municipales de prêt

Ces établissements sont communément appelés bibliothèques municipales de prêt car, à l'inverse des bibliothèques spécialisées, ils prêtent tous leurs collections. Ces bibliothèques sont toutes accessibles avec une carte unique pour les usagers, et certaines sont ouvertes le dimanche.

1 <https://bibliotheques.paris.fr> (consulté le 23/07/2024)

2 <https://bibliotheques.paris.fr/userfiles/multimedia/depliant-bibliotheques.pdf> (consulté le 23/07/2024)

3 En 2018, les collections des bibliothèques de prêt comptaient environ 3, 347 millions de documents. Les collections des bibliothèques spécialisées sont estimées à 10,6 millions.

4 <https://www.paris.fr/pages/les-bibliotheques-municipales-de-pret-2504> (consulté le 23/07/2024)

5 <https://cdn.paris.fr/paris/2021/04/22/d88dd51f3f1d984393f197ce6a2ebd44.pdf> (consulté le 23/07/2024)

Les missions des bibliothèques municipales de la Ville de Paris sont les suivantes :

- Faciliter l'accès de tous au livre et à la documentation sous toutes ses formes
- Promouvoir la lecture
- Répondre aux besoins d'information, de loisirs, d'éducation permanente et de recherche des usagers
- Constituer un réseau documentaire efficace

C'est pourquoi elles proposent les services suivants :

- Portage à domicile pour les personnes âgées ou empêchées ;
- Bibliothèques hors les murs pour animer les quartiers l'été ;
- Coup2pouce : accompagnement aux devoirs ;
- Prêt de portables et de liseuses ;
- Prêt d'instruments de musique⁶ ;
- Prêt de jeux (jeux de société, jeux de rôle, consoles, jeux vidéo) ;
- Accessibilité pour les malentendants et les déficients visuels ;
- Accueil spécialisé de groupes de personnes en situation de handicap ;
- Un écrivain public est également à disposition pour aider les usagers à rédiger leur courrier administratif.

Les deux dernières bibliothèques inaugurées sont la bibliothèque Assia Dejjbar dans le 20^e arrondissement en novembre 2017, et la bibliothèque Benoîte Groult dans le 14^e arrondissement en 2019.

La bibliothèque James Baldwin dans le 19^e arrondissement est actuellement en préfiguration. Lors du vote du budget 2019, le conseil de Paris a en effet adopté le projet de création d'une nouvelle médiathèque, avec un projet écologique, et d'une Maison des réfugiés dans le quartier de la place des Fêtes, dans le 19^e arrondissement. La parcelle sera végétalisée et en partie consacrée à un projet d'agriculture urbaine en terrasse du bâtiment.⁷ L'ouverture de l'établissement est progressive depuis le 19 juillet 2024.

La bibliothèque Virginia Woolf est également en préfiguration dans le 13^e arrondissement et devrait être inaugurée en 2024⁸.

⁶ <https://bibliotheques.paris.fr/musique/empruntez-des-instruments-de-musique.aspx> (consulté le 29/07/2024)

⁷ <https://mairie19.paris.fr/pages/une-mediathèque-pour-le-19e-premiers-retours-12947> (consulté le 29/07/2024)

⁸ <https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://a06->

[v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp%3Ffid_entite%3D53383%26id_type_entite%3D6&ved=2ahUKewjqe_d8suHAXmTqQEhb6-K2UQFnoECBgQAQ&usg=AOvVaw3FBxc1OUUh70jLIY18dfp](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp%3Ffid_entite%3D53383%26id_type_entite%3D6&ved=2ahUKewjqe_d8suHAXmTqQEhb6-K2UQFnoECBgQAQ&usg=AOvVaw3FBxc1OUUh70jLIY18dfp) (consulté le 14/08/2021)

1.2. Les bibliothèques spécialisées

Ouvertes au public, les 17 bibliothèques spécialisées⁹ sont dépositaires d'un patrimoine unique ou d'une documentation spécialisée de haut niveau. 6 500 000 documents constituent leurs fonds¹⁰ autour de trois principales bibliothèques patrimoniales : la bibliothèque Historique, la bibliothèque de l'Hôtel de Ville et la bibliothèque Forney. Elles sont également accessibles par le biais de la carte unique.

Établissement	Spécialité
Médiathèque Musicale de Paris	Musique
Bibliothèque du cinéma François Truffaut	Cinéma, la télévision et la vidéo
Bibliothèque des conservatoires de la Ville de Paris	Musique et danse
Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (BHdV)	Sciences sociales, droit, histoire contemporaine, Paris
Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP)	Histoire de Paris et de l'Île de France, littérature, théâtre et spectacles
Bibliothèque Forney	Beaux-arts, arts décoratifs, arts graphiques, métiers d'art
Bibliothèque des littératures policières (BILIPO)	Littérature policière et domaines annexes (criminologie, espionnage, cinéma policier)
Fonds patrimonial Heure Joyeuse - Médiathèque Françoise Sagan)	Fonds de référence sur la littérature et l'édition jeunesse
Bibliothèque de la Maison du jardinage	Jardinage
Bibliothèque du Breuil	Botanique, horticulture, arts et techniques des jardins et du paysage, métiers et formations horticoles
Bibliothèque Paris Nature	
Bibliothèque Marguerite Durand	Femmes et féminisme
Bibliothèque de l'école Estienne	Arts et industries graphiques
Bibliothèque du tourisme et des voyages	Tourisme et voyages, bibliothèque du Touring Club de France
Bibliothèque de la Maison de Balzac	
Bibliothèque des Archives de Paris	Administration du département de la Seine et de la ville de Paris, architecture, aménagement urbain, logement, voirie, transports, généalogie, sociologie

⁹ <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/> (consulté le 29/07/2024)

¹⁰ <https://www.paris.fr/pages/les-bibliotheques-municipales-de-pre-2504> (consulté le 29/07/2024)

Centre de documentation des cimetières parisiens	Ressources sur les cimetières de la Ville de Paris et le patrimoine funéraire en général.
--	---

1.2.1. Collecter, conserver et communiquer des collections spécialisées

Extraites des délibérations du Conseil de Paris du 5-6 juillet 2004, les missions des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris sont parues au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 20 août 2004. Elles viennent illustrer le caractère spécifique de ces établissements : «Elles se distinguent des bibliothèques municipales de prêt par la spécialisation de leurs fonds, le nombre de documents en consultation sur place et la mission de conservation qu'elles exercent sur leurs collections patrimoniales. [...] Les bibliothèques spécialisées et les fonds spécialisés ont pour missions de collecter, conserver et communiquer des documents, sur tous supports, relatifs à leur spécialisation.» Consultables essentiellement sur place, ces collections ont vocation à desservir un public de niveau recherche. Par ailleurs, la Bibliothèque historique de la Ville de Paris prête également des documents patrimoniaux, sélectionnés parmi ses doublons. Malgré la spécialisation de ces bibliothèques, elles demeurent largement intégrées dans le réseau public des bibliothèques municipales de la Ville de Paris.

1.2.2. Participer à la coopération nationale

Depuis 2006, la coopération nationale est un nouvel axe stratégique pour les bibliothèques spécialisées. Dans le cadre de conventions cadres de coopération documentaire nationale, les bibliothèques spécialisées viennent s'ajouter au réseau des Pôles associés de la BnF. C'est le cas de la BILIPO ou de la bibliothèque Forney qui continuent de conserver le deuxième exemplaire du dépôt légal éditeur, qui a disparu depuis 2015. Cette coopération peut également prendre la forme d'un programme de numérisation. Par exemple, la bibliothèque de l'Hôtel de Ville a été intégrée au projet de numérisation concertée dans le domaine des sciences juridiques, opération pilotée par la BnF et par la Bibliothèque Inter Universitaire Cujas - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Dans le domaine du signalement des ressources documentaires, les fonds des bibliothèques patrimoniales spécialisées sont recensés dans trois catalogues collectifs nationaux : le Catalogue collectif de France (CCFr) localise les imprimés, les périodiques sont référencés dans le SUDOC-PS et les manuscrits sont décrits dans la base MANUSCRITS.

2. Le cas des personnels : une situation atypique

L'article 118 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur la fonction publique territoriale précise que les fonctionnaires de la commune, du département de Paris et de ses établissements publics sont soumis à un régime dérogatoire, précisé par le décret 94-415 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes³.

Organisés sur le modèle de la Fonction publique d'État en corps, ils sont recrutés par concours. La Ville peut aussi recevoir par détachement des fonctionnaires issus de la fonction publique territoriale et de la Fonction publique d'État. Pour les concours, il convient de distinguer deux cas :

Premier cas : catégories B et C

La Ville organise ses propres concours pour ses propres corps. Des recrutements directs sont également effectués pour des emplois de catégorie C¹¹. A l'instar de la Fonction publique d'État, la réussite au concours vaut recrutement par la collectivité.

Second cas : catégorie A

Les postes ouverts par la Ville sont proposés dans le cadre des concours ouverts par l'État pour les corps de bibliothécaires et de conservateurs. Dans les faits, cela augmente le nombre total de postes ouverts pour ces concours. Le concours vaut également recrutement mais après scolarité à l'ENSSIB.

3. Services spécifiques au réseau des bibliothèques de la Ville de Paris

3.1 La bibliothèque numérique

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris propose également gratuitement une bibliothèque numérique qui propose en prêt à distance plus de 20 000 livres et près de 1 200 livres audio à télécharger. Cette collection est constituée principalement de nouveautés en romans, en essais et en bandes dessinées et s'adresse en priorité à un public adulte. En plus de l'offre éditoriale proposée en prêt à durée limitée, la Bibliothèque numérique propose aussi un accès au catalogue "domaine public" de Feedbook (1 200 titres téléchargeables).¹²

3.2 Le Service du document et des échanges (SDE)

Situé dans le 11^e arrondissement, le SDE abrite des services utiles à l'ensemble du réseau :

- Réserve centrale : propose 150 000 livres, 75 000 CD, 5 000 partitions et bientôt des DVD. Tout usager peut faire venir des documents de la réserve centrale dans n'importe quelle bibliothèque. La réserve centrale dispose d'un budget d'acquisition propre (documents pointus), mais est principalement alimentée par les documents désherbés dans les bibliothèques.

¹¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000548898&categorieLien=cid> (consulté le 29/07/2024)

¹² <https://bibliotheques.paris.fr/livres-numeriques-et-liseuses.aspx> (consulté le 29/07/2024)

- Service central d'acquisition : les collectifs de veille (sur la base du volontariat) couvrent la plupart des secteurs éditoriaux (adultes, jeunesse, musique, cinéma) et proposent régulièrement des listes d'acquisition de nouveautés aux bibliothèques. Une commande centralisée est ensuite passée, équipée, et distribuée par le SDE. Il s'agit d'un circuit parallèle aux commandes directes que les bibliothèques peuvent effectuer.
- Service du catalogage : les bibliothécaires parisiens ne cataloguent pas leur document, mais font appel à ce service pour cataloguer des documents non disponibles dans le SIGB.
- ADEL : l'antenne de diffusion et d'échange du livre propose en don des documents aux associations et œuvres caritatives qui en font la demande.
- Signalétique : un atelier de signalétique fournit des supports de communication à l'ensemble du réseau et permet de conserver une certaine cohérence. Cela concerne les panneaux, aussi bien que les logos que l'on peut trouver sur les documents.
- Fournitures : il existe un service centralisé de petites fournitures utiles à l'équipement et au quotidien des bibliothèques (antivols, filmolux, cartes de lecteurs, etc.)
- Courrier centralisé : tout le courrier interne des bibliothèques transite par le SDE, ainsi que les commandes centralisées, la signalétique, les fournitures, etc.

3.3 Le Service informatique des bibliothèques

Hébergé au sein du Service du document et des échanges, le Service informatique des bibliothèques (SIB) assure le fonctionnement des deux SIGB (V-Smart pour les bibliothèques de prêt, Portfolio pour les bibliothèques spécialisées) et des portails documentaires, du logiciel de statistiques V-insight, et s'assurent du déploiement des automates de prêt. Ils sont responsables des développements informatiques liés à ces logiciels et dispensent de nombreuses formations.

3.4 L'action culturelle et la communication

Chaque bibliothèque propose un programme d'action culturelle par semestre. Ce programme est arbitré par le Bureau des bibliothèques et de la lecture et Bibliocité en termes de contenus et de budget. Bibliocité est une association ayant répondu à l'appel d'offres de la Ville de Paris pour gérer l'action culturelle des bibliothèques, être force de proposition (temps forts sur l'année, cycles, expositions etc.) et communiquer (magazine En Vue). Bibliocité s'occupe notamment de la gestion administrative des intervenants : rédaction des contrats, règlement des factures, etc.

La communication de la Ville de Paris est encadrée par une charte graphique s'appliquant à tous les supports : affiches, flyers, infolettres, sites Internet, etc. Cela concerne la disposition des éléments, la police de caractère, la distinction entre supports imprimés et numériques.

Les bibliothèques sont également présentes sur les réseaux sociaux. Il existe des comptes pour l'ensemble du réseau (ex : Facebook des bibliothèques de Paris), pour des regroupements de bibliothèques (ex : Chaîne Youtube des Pôles sourds) ou pour des établissements (ex : X du Centre de documentation sur les métiers du livre, Instagram de la médiathèque de La Canopée).